ce qu'on

aire qu'un on conti-

n lui, que ue donner des sur-

rviendront vanie dont i, sous la

e elles la e la cons-

l'étendue du reteur N'en fai-

ibres : des

bstance de

rté civile rernement scurs, & sance des

nent d'un

onvéniens

ge avoit à utes paris

x voix &

r les pro-

is comités ment, do e des me-

rernement

proposer

ur & de-

trois co-

al que la

HOUA SH

enté mi la

pient-elles

quand ces

barre de

ation, se

présentaceinte les

le grand

y parvien-e & sussi

nes forces

e sections

canstitu-

decrétés;

I exames

ir. ntenir les

# NOUVELLES POLITIOUES

CARLOS CONTROL DE CONTROL DE CONTROL DE CARLOS CONTROL DE CONTROL

# NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIBME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

( Ere vulgaire )

SEPTIDI 27 Thermider.

Vendredi 14 Août 1795.

La fille de Louis XVI est attendue à Vienne. — Accord des Prussiens et Autrichiens sur le partage de la Pologne. — Bruit d'une pacification prochaine sur le Rhin. — Etut des forces françaises, donné par la cour de Turin, sur le territoire du roi de Sar laigne. — Le pesple Anglais reçoit avec joie l'annonce de la pais de l'Empire avec la France. - Nouvelles de l'armée de l'Ou et - Décret relatif à la révision de la conssitution. - Renvoi à la commission des onze, de la question de lavoir si les deux conseils qui composeront la legislature résiderent dans la même commune. - Seconde lecture de l'acte constitutionnel commencée.

#### A V T S.

Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Messidor, sont invites à les renouveller incessamment, s'ils ne veulent point sprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 livres pour six mois, et 50 livres pour trois mois. Les Abonnes qui n'enverront point ce nouveau prix, recepront seulement la l'euille au prorata de la somme qu'ils auront all essée. Le Bureau d'Abonnement est toujours

## COLUMN POR CONTRACTOR AUTRICHE.

De Vienne , le 24 juillet.

Depuis quelques jours, on s'entretient ici, avec beaucoup d'intérêt de l'arrivée de la princesse royale Marie-Thérese, filla de Louis XVI, qui doit être échangée contre divers prisonniers d'état français. L'archiduchesse Christine, épouse du duc de Saxe-Teschen, s'est chargée d'aller au-devant d'elle ; elle se propose de prendre soin de sa fortune & de son éducation, & de lui faire oublier ses malheurs.

Le général d'artillerie, cemte de Ferraris, succede au de Wallis en qualité de président du conseil de emte

Le baron de Bartenstein partira définitivement dans les remiers jours d'août pour le congrès eù il doit se traiter

le la paix entre l'Autriche & la France.

Les avis que nous avons reçus de Lublin, quartierénéral de nos armées en Pologue, nous apprennent que es Prussiens évacuerent incessamment aux troupes impériales la ville & le palatinat de Cracovie.

Cette nouvelle s'accorde parfaitement avec ce qu'annonce ne lettre de Léipzick, du 18 juillet, qui s'exprime ca

es termes :

« Les Prussiens évacuerent aux Autrichiens Crassvis &

les environs , sous la condition que la possession de Thora & de Dantzick sora garantie à S. M. prussienne; ce qui ne souffirira aucune difficulté.»

Cette même lettre de Leipzick dit que les affaires de la Po ogne prennent la tournere la plus favorable ; que les deux cours impériales semblent être d'accord sur quelques points qui pouvoient les diviser. A l'égard de la Prusse, elle n'est pas tout-i-fait d'accord avec l'impératrice sur divers peints; ma's en a l'espoir que le tout s'arrangera cano qu'en aou obligé de faire plander l'affaire par 2 eu 300 mille avocats de planne.

#### ALLEMAGNE.

De Francfort , le 2 août.

Les avis qu'en reçoit des rives du Rhin, sont tous très-rassuraus pour nos contrées, &, d'après ces avis, il paroît que le théâtre de la guerre s'on éloigne. Les Français abandonnent décidément les environs de Mayence. A Rheinfels on transporte tous les canons, tout le fer, & les Français sont occupés des préparatifs de leur départ.

A l'égard de l'armée impériale, le bruit est général qu'au premier jeur elle sera partagée en trois corps qui seront composés chacun de 60 mille hommes. L'un de ces corps restera dans le Brisgaw, le second ira en Italie, & le troisieme couvrira les frontieres de la Bohême & de la Baviere.

On n'a plus aucune inquiétude sur la paix de l'Empire avec la France, on s'attend à apprendre incessamment que cette grande affaire est terminée.

Depuis quinze jours, il a passé par Osnabruck plus de 2 mille déserteurs hollandais, ainsi que plusieurs officiers, qui prennent service dans les corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre. On n'enrôle pour le corps du comte de Pfeff que des Hollandais, & on n'y admet en qualité d'officiers que ceux qui eat servi en Hollande & qui est demandé leur congé depuis la révolution.

Le cemte de Damas leve, dans cette ville, un bataillen particulier d'infanterie sous les mêmes conditions que M. de Pfaff. Les troupes hessoises qui sont dans ce pays attendent de jour en jour les ordres de leur départ. On parle de plusieurs manieres sur leur nouvelle destination.

#### TTALIE.

#### De Turin , le 22 juillet.

On n'apprend pas que les armées respectives aient changé de position. Les français occupent toujours la ligne qui s'étend d'Albengua à Orméa, delà au col de Tende, dou elle se prolonge par le col de Fenestre, jusqu'a l'A gritiere, frontiere du Piémont, du comté de Nice & de Provence: puis, sur toute la ligne qui sépare la Savie du Piemont: mais ils ent peu de monde sur cette derni re frontiere où ils occupent, sur les montagnes, des posses qui peuvent être defendus par un petit nombré de troupes.

Un rapport du capitaine du vaisseau anglais l'Agamemnon, arrivé à Gênes, le 17, nous apprend que le teu s'étoit dels manifesté dans le vaisseau français l'Alcide, lorsque les Anglais envoyerent deux chaloupes qui sauverent 250 à 300 hommes de l'équipage français, a ant l'explosion qui fit sauter le vaisseau; ils ent été faits prisonniers. La flotte anglaise arriva le 15 à Saizt-Florent; elle n'a eu que deux vaisseaux endemmagés.

Une flotille anglaise est dans les parsges de Vade, depuis le 16; en creit qu'elle est à la peursuite d'un cenvei Génois, parti pour les côtes de Prevence.

#### ANGLETERRE.

#### Suite de Londres.

Aussitôt qu'on a appris à Londres la résolution de la diete de l'Empire Germanique, portant que S. M. l'empereur sera priée de faire la paix avec la France, par l'intermission du roi de Prusse, tout le peuple a fait éclater la joie la jous vive, & tout le peuple a manifesté le vœu que S. M. britannique imite bientôt l'électeur d'Hanevre

Notre gouvernement a envoyé des agens dans tous les endroits où il y a des bleds, pour y dresser des états des provisions, & les envoyer ensuite à la chambre du trèsor.

Le secrétaire d'état Dundas est revenu d'Edimbourg. Hier, 3000 homines de troupes, destinés pour les coice

de France, sont partit de Cowes.

Deux régimens anglais, le quarante denxième & le soixante dix-huitieme, ont été embarqués à Portsmouth.

Tous les autres corps rassemblés dans le voisinage de Southampton, suivront ces troupes aussitôt que les vaisseaux de transports seront arrivés.

Lord Moyra est arrivé à Southampton dans la nuit du samedi.

Il paroît, d'après tout ceci, que le ministere qui avoit été indécis entre Mrs. de Corewallis & de Moyra, s'est déterminé à charger ce dernier de l'expédition sur les côtes Il paroît parcillement que l'intention de l'Angletre est de seconder efficacement le dévouement des émig és, & de seulemir leurs efforts par des forces anglaises. Cette coopération change bien la nature de cette guerre, elle la rend beaucoup plus sérieuse.

M est rentré à Portsmouth 1 vaisseau de 110 sanons,

2 de 98 & 1 de 74, qui faissient partie de la fiette lord Bridport.

velle

miné

Pon.

qui

tions

tions

bien

do q

pour

de le

au b

faire

les s

le b

l'ouv

sible

Mor

plett

sur t

à 10

**v**asta

cette

iusa

trait

les d

dang

Vasio

du p

maly

avon

quar

que qui f

est i

lités

théât

jusqu

ache

son

arriv

insu

de to

de to

tend

lieuc

che

lieu

mesu

le cu

maiss e

L'hu

Le

Le 13, les émigrés qui étoient encere à l'isle de Jers, ainsi que 200 prêtres, ant fait voile pour Plymouth, poi de la se rendre auprès du lord Moyra, qui les conduin la baie de Ouiberen.

Hier, les vaisseaux de guerre l'Hébé & le Mélampu, sent partis de Plymou h, pour les côtes de France.

Les dernieres nouvelles, reques du lord Bridport, confirment la nouvelle que les emigrés ent éprouvé quelque perte dans une ou deux affaires qu'ils ont ont eues à Quberon. Ces nouvelles ajoutent & disent positivement que d'après le jugement des officiers les plus expérimentés, il n'est pas possible de se porter en avant, & d'attreprendre la moindre chose, avant qu'on ait reçu d'attreprendre les renforts promis, & plus que jamais neus saires. Ces renforts ont en partie mis a la voile, & treste est sur son départ.

Voici ce qu'on écrit de Southampton, le 7 août. En & anjourd'hui en a débarque les vingt mille hommes troupes de l'expédition du lord Meyra, qui étoient du miercanent arrivés de Spithéad sur 170 bâtimens de tra port. Cette circonstance semble indiquer que le gouve nement britannique, averti par la ruine de l'expédit de Quiberon, a renoncé à en tenter-de semblables.

#### BELGIOUE.

#### De Bruxelles , le 22 thermidor , ( 9 août , v. st.)

Les lettres des bords du Rhin marquent, que tous pontons des armées de Sambre & Mense & de sont actuellement réunis au dessus d'Andernach, de mes qu'une énorme quantité de bois & de matériaux prof a la confection d'un pont : un grand nombre d'ouvri sont occupés à les travailler, en les liant fortement e semble. L'on croit pouvoir conclure de ces preparati qu'une expédition se médite, & qu'elle est même su point de s'effectuer. En attendant, l'ennemi ne negli aucua des moyens propres pour rendre le passage Rhin, sinen impossible, an moins de la plus grandedil culté. Pour set effet, il confinde à élever des batters & des redeutes dans les endroits les plus exposés, & reçoit également de nombreux renforts journellement que le mettent à même de garnir les principales positions de la rive droite.

Les troubles qui ent eu lieu à Gand relativement at manque de subsistances que d'infames agioteurs retienset dans des magazins, non-sculement ne sont point exces appaisés, mais ils ont été infiniment plus sérieux qui l'on ne l'avoit cru d'albord. La force armée en est venu aux mains avec des contrebandiers & des campagnand des environs de Gand, & il y a eu- de part & d'autre des blessés & des tués. L'on espere qu'au moyen des mesures prises pour fournir du pain aux Gantois, & du ma sures de represent adoptées contre les perturbateurs de l'ordre public, cette affaire n'aura pas de suites pius désagréables.

Afin de faire cesser les vexations que l'on employoit envers les personnes qui avoient des dimes à payer au gonvernement eunemi & aux absens, les représentans du peuple viennent de prendre un arrêté qui abolit la peut d'exécution militaire pour cause de non payement du dimes

Le travail pour la division de la Radgique & de sa ner

la fiette le de Jera mouth, po

Mélempu idport, cex. uvé quelque t cues à Qu ositivement expérime ut, & de t reçu d'A amais necu

7 août. Hin hommes de étoient des ens de tra e le gouv l'expéditi iblables.

voile, &

t , v. st.) que tous le e la Mosel ch , de me aux prop e d'ouvrien preparatif même sur le i ne néglig passage grande diff des batteria posés, & i rellement qu positions de

ativement au rs retienment sérieux que en est venue campagnardi t & d'autre oven des metois , & des perturbateur e suites plus

n employoit à payer au résentans du olit la peine ayement des

& de sa new

miné : mais il paroit qu'avant de le mettre à exécution, des plus intéressantes parties de la France..... Pon attendra le retour du représentant du peuple Gironst, qui est alle à Paris pour prendre de nouvelles instructions des comités de gouvernement de la convention na-

Le bon peuple de Bruxelles se croit revenu au tems bienheureux des miracles. Depuis que les freides reliques de quelques saints ent été élevées, afin qu'ils intercédent pour faire cesser les pluies , le ciel pareit avoir été touché de leurs suppliques, & le tems commence à se remettre au beau. Les incrédules, qui doutent de tout, voudroient faire croire que nos prêtres ne se sont hasardés à mettre les saints en avent, qu'après avoir préalablement consulté

Le représentant du peuple Lesebvre doit partir aujourd'hui pour Anvers, afin d'y aller faire la cerémente de l'ouverture de l'Escaut avec toute la pompe militaire possible.

### FRANCE.

# DEPARTEMENT D'ICLE ET VILAINE.

De Rennes, le 15 thermidor.

" Depuis la descente des émigrés sur les côtes du Morbihan, la reprise de Quiberon, & la victoire complette remportée le 3 thermilor, les chouans s'agitent sur tous les points, pour se réunir en masse, se livrent à tous les excès, & répandent par-tout la terreur, la dévastation & la mort. Des cantons entiers, soulevés par cette horde scélérate, s'étaient levés, & avoient marchés jusqu'au nombre de huit cens, pour aller se joindre aux traitres. Heureusement que l'activité de nos troupes, & les dispositions du général en chef ont intercepté cette danger use communication. Avec plus de moyens, l'indu parti que nous combattons; mais trop inférieurs à la malveillance, à raison de l'étendue de terrein que nous zvons à défendre, nous ne pouvons, jusqu'à l'arrivée des quarante milie hommes qui sont annonces, entreprendre que des opérations partielles. Un monvement général qui frappe à-la-fois dans toutes les divisions de l'armée, est indispensable; c'est de cette combinaisens d'efforts simultanés que l'on peut attendre la cessation des hostilités & la fin des désordres dont nos contrées sont le théaire. Qu'on ne s'y trompe pas : les avantages obtenus jusqu'à présent par la valeur républicaine, no sont qu'un acheminement au système offensif qui a été arrê'é; il aura son exécution des l'instant que les renforts promis seront arrivés. Leur marche doit être prompte, si le gouvernement veut terminer enfin la guerre des départemens insurgés, & empêcher qu'ils ne deviennent le tombeau de tous les habitans patriotes, & le point de ralliement de tous les assassins.

» Le territoire de l'armée de Brest comprend cinquanteun districts & deux mille trois cents municipalités; l'étendue de ses côtes maritimes est de plus de quatre cents ieues. Cent mille hommes bien disciplinés peuvent seuls chever la guerre civile la plus désastreuse qui ait eu lieu jusqu'à ce jour : si l'on me s'arrête qu'à des demimesures, les maux qui peuvent en résulter sont incalculables. Je me crains pas de le dire, le sort de la tiberté, le crédit des assignats, la prospérité générale & l'affermissement de la république, tiennent aux résolutions que

velle organisation est sur le point d'être totalement ter- l'on va prendre pour rétablir l'ordre & la poix dans une

(Extrait du journal de Rennes.)

#### CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoven DAVNOV.

Suite de la séance du 25 thermidor.

Sur la proposition de Delville , la convention change encore une fois l'ordre qu'elle venoit d'adepter pour la discussion de la constitution, pour discuter le titre XII, intitulé: De la révision de la constitution.

Voici les artieles décrétés :

Art. I'r. Lorsque l'expérience fuit sentir les inconvéniens de quelques articles de la constitution, le conseil

des anciens en propose la révision.

Cet article a rencentré un ferte epposition de la part de Philippe Delville, qui, confondant une révision avec une révolution on croyant que l'une ne peut arriver sans l'autre, a proposé, comme un obstacle efficace à toute innovation irréflèchie, de déc. éter la peine de mort contro tous ceux qui proposeroient des changemens à la constitution avant 50 ans. Cette proposition n'a pas été ap-

II. La proposition du conseil des anciens est , en ce

cas, soumise à la ratification du conseil des 500.

III Lorsque dans un espace de neuf années consécutives, la proposition du conseil des auciens, ratifice par le conseit des 500, a été faité à trois époques cloignées Pune de Pautre de deux années au moins, une assemblée de révision est convoquée.

IV. Cette assemblée est formée de deux membres par département, tous élus de la même manière que les membres du corps législatif, & réuni sent les mêmes

conditions que celles exigées pour le conseil des anciens.
V. Le conseil des anciens désigne pour la réunion de l'assemblée de révision un lieu distant de vingt myrismetres (environ 50 lieues), au moias de celui où siege le corps législatif

Vt. L'assemblée de révision a le droit de changer le lieu de sa résidence, en observant la distance prese its

par l'article précédent.

VII. L'ass mblée de révision n'exerce sucune fon tion législative ni de gouvernement; elle se borne à la récision

des loix constitutionnelles. VIII. Toutes les autorités continueront l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce que les changemens proposes par l'assemblée de révision aient été acceptés par le peuple, & jusqu'à ce que les nouvelles autorités aient été miscs

en activité. IX. Les membres de l'assemblée de révision délibérerent. en commun.

X. Les citoyens qui sont membres du corps législati, au moment où une assemblée de révision est convoquée f ne peuvent être élus membres de cette assemblée

XI. L'assemblée de révision adresse immédiatement aux assemblées primaires le projet de réforme qu'elle a arrêté. est dissoute dès que ce projet leur a été adressé.

XII. Les membres de l'assemblée de révision ne peuvent être recherences, accusés ni jugés en aucun tems pour ce qu'ils ont dit ou écrit dans l'exercice de leurs fonctions.

Pendant la duvée de ces fonctient, ils ne peuvent en aucun cas être mis en jugement, si se n'est par une décision des membres mêmes de l'assemblée de révisien-

# Séance du 26 the midor.

Un grand no bre de pétitionnaires sont admis à la barre. Des citoyens du Havre, en considération des services que Robert Lindet a rendu à cette commune, vien ment solliciter la liberté de ce représentant.

Quelques membres parlent en faveur de Robert Lindet.
Quoi! s'écrie Delahaye, on ose parler de l'innocence
de Robert Lindet; n'est-se pas lui qui a mis la repiésentation nationale sous les coups de la tyrannie? n'est-ce
pas lui qui a fait décréter le tribunal du 10 mars.

Lehardy va à la tribune. On demande l'ordre du jour; il est décrété. Vous verrez, dit Lehardy en descendant de la tribune, par l'acte d'accusation que voire comité de salut public vous présentera incessamment, combien Lindet est compable.

Thomas Lindet demande la parole; en insiste pour le maintien de l'ordre du jour. Quelques membres demandent que Thomas Lindet soit entendu. Il monte à la tribune : il est étonnant, dit-il, quand toute la France réclame Robert Lindet....

De violens murmières s'élevent ; plusieurs membres parlent ensemble dans le tumulte ; Delville demande que Lehardy soit rappellé à l'ordre pour avoir invectivé l'epinant. L'ordre du jour , s'écrie-t-on. D'autre part, Bailleul demande la parole pour une motion d'ordre. — De tous côtés on réclame l'ordre du jour. — Il est maintenu.

Une députation de la commune de Versailles paroît à la barre pour soumettre à l'assemblée divers besoins de cette commune.

André Dumont expose que peu de communes dans la république ont fait autant de sacrifices à la révolution que celle de Versailles. L'opinant pense que la commission des onze examine de nouveau s'il est utile que tous les peuvoirs résident dans la même commune; lui ne le croit pas; il rappelle le 31 mai, le premier prairial.

Dans le cas où la commission des onze jugeoit que le conseil des 500 & celui des anciens ne devront pas sièger dans la même commune, Versailles offrireit à l'un de ces deux conseils une résidence vraiment de pre de la majesté nationale.

Ces observations sont renvoyées à la commission des

Daunou, au nom de la commission des enze, annonce que la premiere feuille de la constitution que la convention a décrétée, est inprimée & distribuée : il propose de faire la seconde lecture de l'acte constitutionnel. Cette proposition est adoptée.

La déclaration des droits en entier avoit été renvoyée à un nouvel examen. Celle des devoirs en étoit séparée dans l'imprimée.

Lehardy demande, que de ces deux déclarations, en m'en fasse qu'une seule, en deux titres, dont le premier sera droits, le second devoirs. — Cette proposition est adoptée par le rapporteur & décrétée.

Daunou annonce ensuite que la commission n'a pas cru devoir conserver l'article de la déclaration des droits qui portoit que les hommes naissent & demeurent libres & éganx en droits.

Plusieurs membres ont vivement réclamé pour la con-

servation de cet arlicle.

Il ne suffit pas, a dit Villetar, de ne pas déclarer un drait pour l'effacer; on n'a que la houte de la dissimulation.

Mailho s'est fortement esposé à la conservation de l'article; il a fait sentir qu'il étoit inutile & dangereux. Il n'est pas viai, a-t-il dit, que les hommes demenient égaux en droits; ce seroit d'abord une contradiction avec la constitution qui a present des conditions qu'il faut ressplir pour exercer les droits de citoyems; ce seroit de plus un serment d'anarchie & de rebellion: um homme n'aura pas le moyen de payer des impositions, il ne pourra pas exercer les droits de citoyen! Done, dira-t-il, je ne suis pas l'égal de ceux qui les exercent; & de la tous les désorères que nous avons eu si souvent à déplorer.

Lanjuinais ajoute qu'il n'y a pas lein de la aux atteintes à la propriété; il n'est pas sains exemple qu'on ait conclu, de ce qu'en étoit l'égal de tous en droits, en devoit être aussi leur égal en facultés.

Conduit

libert

les v

muati

Ties 8

Abonne.

les re

round

100 liv.

Abouné.

Pront sei

aurent c

rus des

Vendi

de Terr

politaine

ce deini

Fogliane

dart les

gantin;

our les

s tarta

Cet és

Vocation

sulte , q

été info

arrêtés . dans les

tivement expédia

avec de Severi.

Français

L'équ terre,

Nous avens trop été victimes de mets, a dit Mailhe;

tachons de ne plus l'ètre.

Il vaudroit mieux, a dit un membre, plutêt que d'insérer des principes d'anarchie dans la déclaration des dreits, m'en pas faire. — Co seroit le mieux, dit une

L'article a été rejetté, & la rédaction de la commis-

sion adoptée.

A l'article V, qui dit que l'égalité consiste en ce que la loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protege, soit qu'elle punisse, Genissieux a demandé qu'en ajoutât qu'elle n'admet aucune distinction de nais-ance.

Thibaudeau a demandé la question préalable sur toute déclaration de devoirs ; il a fait sentir que ce n'étoit qu'un recueil de maximes morales, & qu'il étoit difficile de denner à un percil ouvrage à la tête d'une constitution toute la perfection dont il auroit besoin.

Lanjuinais répend, qu'on ne peut pas faire une déclaration des droits, sans en faire une des devoirs; la pieposition de Thibaudeau est écartée; la déclaration des devoirs se discute. — En voici les bases.

« Ne faites pas à autrui se que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ».

n Poites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir.

Après quelque discussion, cette déclaration des devoirs est adopté; quelques titres de l'acte constitutionnel est été lus.

# ERRATA.

L'article sur le citeyen Louvet, inséré dans la feuille d'hier, est défiguré par plusieurs faules typographiques; pag. 3, col. 1°, on lit: Revenons à la hauteur de la Sentinelle, lisez: à la hauteur de la & elle se plaint, lisez: il se plaint. Je na me souvenois pas avoir, en aucun nom, souserit aux articles, lisez: je na me souvenois pas d'avoir vu aucun nom seuscrit, &c.

Base des Mentine, nº. 500.